

SIMULATEUR D'AIDES À DESTINATION DES JEUNES

Trouver en quelques clics les aides auxquelles les jeunes ont droit.

Où s'informer ? gouvernement.fr/testez-le-simulateur-d-aides-a-destination-des-jeunes







Rendez-vous sur : ac-normandie.fr





	0	Pour qui?	Où s'informer?
>	BOURSE NATIONALE DE COLLÈGE	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond.	www.education.gouv.fr/les-aides- financieres-au-college-4970 Auprès du secrétariat du collège. Dossier à constituer à partir du 1er jour de la rentrée jusqu'au 3ème jeud d'octobre.
>	PRIME À L'INTERNAT	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de collège.	Cette prime est versée automa- tiquement dès l'affectation à l'internat
>	FONDS SOCIAL COLLÈGIEN	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité (demi-pension, sorties et voyages sco- laires, fournitures scolaires).	Auprès du secrétariat du collège
	The second secon		



BOURSES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

· Calvados, Eure, Manche et Orne

Les élèves boursiers scolarisés dans les départements Normands ont droit à une bourse proposée par le département.

Selon les départements les procédures varient. Les secrétariats des collèges peuvent répondre à vos questions.

Où s'informer? www.calvados.fr

moncollege.eure.fr

www.manche.fr

> Rubrique "Aide - éducation jeunesse"

> Rubrique "Infos pratiques"

> Rubrique "Le guide de aides - demande de bourse départementale"

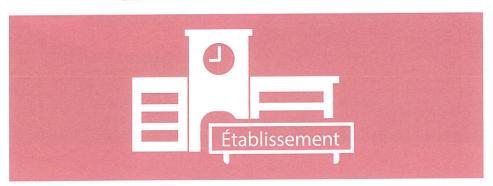
www.orne.fr

> Rubrique "Service - éducation et jeunesse -Aides"

· Seine-Maritime

Pour les élèves scolarisés dans le département de la Seine-Maritime y compris non boursiers, il existe des aides pour la restauration et l'internat (ACRI). Les familles doivent constituer un dossier auprès du département.

Où s'informer? www.seinemaritime.fr > Rubrique "Aide aux collégiens"







	<u>C</u> rossassinians	Pour qui ?	Où s'informer?
>	BOURSE NATIONALE DE LYCÉE	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond.	www.education.gouv.fr/les-aides-fi- nancieres-au-lycee-7511 Auprès du secrétariat du lycée. Dossier à constituer en mai-juin ou à partir du 1 ^{er} jour de la rentrée jusqu'au 3ème jeudi d'octobre.
>	BOURSE AU MÉRITE	Les élèves boursiers ayant obtenu une mention bien ou très bien au Diplôme National du Brevet.	Cette bourse est mise en place automatiquement
>	PRIME À L'INTERNAT	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de lycée.	Cette prime est mise en place automatiquement dès l'affectation à l'internat
>	PRIME D'ÉQUIPEMENT	Les élèves de première année de certaines spécialités de CAP de BAC professionnel, de BAC technologique.	Auprès du secrétariat du lycée.
>	PRIME À LA REPRISE D'ÉTUDES POUR LES 16-18 ANS	Les jeunes qui ont suspendu leur formation et qui reprennent des études à finalité professionnelle en lycée pendant une période minimum de 5 mois hors vacances scolaires d'été. (versée en complément de la bourse nationale).	
>	FONDS SOCIAL LYCÉEN	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité (demi-pension, sorties et voyages scolaires, fournitures scolaires).	



FONDS SOCIAL RÉGIONAL

En complément du fond social lycéen, des aides ponctuelles peuvent être versées par la région pour des frais liés à la scolarité. S'informer: auprès du secrétariat du lycée.

ATOUTS NORMANDIE

Pour les élèves de 15 à 25 ans, il peut être proposé une aide pour des achats de livres scolaires. Pour les filières professionnelles, des équipements de protection individuelle ou des tenues professionnelles peuvent être proposés. S'informer: www.atouts.normandie.fr

PASS MONDE

Dispositif destiné aux 15-25 ans pour des séjours d'études à l'étranger s'inscrivant dans un parcours de formation. S'informer: www.atouts.normandie.fr

ATOUMOD

Possibilité donnée aux jeunes de n'utiliser qu'une seule carte pour tous les déplacements en Normandie. S'informer: www.normandie.fr/tarifs-et-achats